



**Belgique**

partenaire du développement

# LES DROITS DES FILLES AU SÉNÉGAL

Mars 2022



## LES DROITS DES FILLES EN UN COUP D'ŒIL<sup>1</sup>

Au Sénégal, un cadre juridique solide garantit la promotion d'un environnement sensible au genre, les **principes d'égalité des genres et la promotion de l'émancipation et de l'autonomisation des femmes et des filles**. Cependant, les filles et les jeunes femmes **subissent quotidiennement diverses formes de violence et de discrimination**, qui sont ancrées dans les **attentes de genre - ce qu'implique le fait d'être une fille et une femme** – et qui encadrent tous les aspects de leur vie.

Les filles subissent une **double peine, en raison de leur genre et de leur âge** ; elles ont tendance à être moins valorisées par leurs communautés et sont censées se conformer à des rôles domestiques. Comme une femme sur deux ne participe pas aux décisions qui les concernent, l'autonomie **des filles et des femmes est entravée**. Ceci est lié à la force des normes limitantes, qui façonnent les attentes des communautés quant à ce que les filles peuvent et doivent faire. Ne pas se conformer aux attentes liées au genre et à l'âge entraîne des risques élevés et significatifs de marginalisation ou d'exclusion de la communauté, ainsi qu'un risque accru de violence à leur rencontre. En conséquence, les filles et les jeunes femmes acceptent de souffrir afin de préserver leur place dans la communauté - une femme sur deux trouve justifié qu'un homme batte sa femme.

**Les normes de genre jouent un rôle majeur dans l'éducation des filles et constituent un facteur important d'abandon scolaire, en plus des contraintes matérielles des familles**. Tous les obstacles à l'éducation aboutissent au résultat suivant : pour 100 jeunes hommes qui savent lire et écrire, seules 84 jeunes femmes le peuvent. Les conséquences des inégalités, en termes de statut social, dans la société se traduisent par une division genrée du travail, qui fait peser la charge des tâches domestiques sur les filles, qui justifie les mariages et unions précoces et forcés, ainsi que les grossesses précoces, ce qui renforce les vulnérabilités préexistantes des filles et des jeunes femmes. Le tabou entourant la santé et les droits sexuels et reproductifs (DSSR), combiné à des infrastructures limitées et à l'absence de services DSSR adaptés à l'âge et au sexe, explique le manque d'accès à des services DSSR adéquats : plus d'une femme sur cinq actuellement en union a un besoin non satisfait de planification familiale.

**Les systèmes discriminatoires et le manque d'autonomie des filles et des jeunes femmes les confinent dans des parcours éducatifs et professionnels stéréotypés**, considérés comme *adaptés* aux femmes. Cela a un impact sur leurs futures opportunités économiques, qui doivent être de qualité, décentes et génératrices de revenus. Moins d'une femme sur dix est propriétaire de ses terres, d'une maison et utilise un compte bancaire. La pauvreté est un facteur d'exclusion supplémentaire pour la réalisation des droits des filles. Les filles et les jeunes femmes sont plus touchées par la violence et la discrimination dans les zones rurales et dans les ménages vivant dans la pauvreté. Chez les 20% des familles les plus pauvres, seulement une fille sur dix va à l'école secondaire contre six filles sur dix chez les 20% de familles les plus riches.

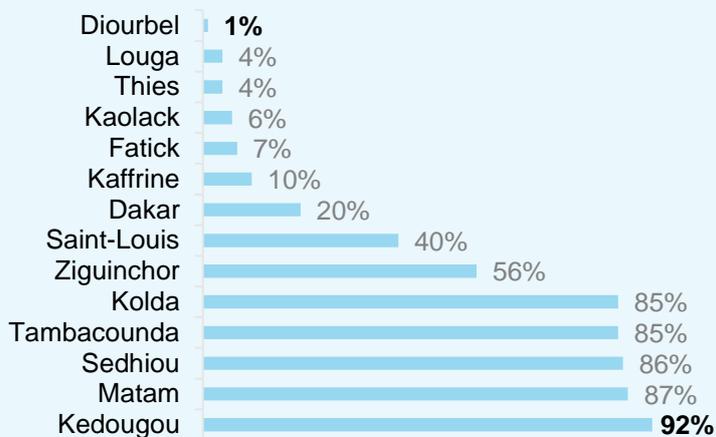
Les chocs majeurs, tels que le **changement climatique et la pandémie de COVID-19, exacerbent les inégalités entre les genres**, car les mesures adoptées pour prévenir la propagation du virus n'ont pas pris en compte les besoins spécifiques des filles et les impacts significatifs que ces mesures ont sur leurs droits. Pourtant, les mécanismes d'adaptation négatifs adoptés par les familles frappées par les crises, affectent plus fortement les filles et les jeunes femmes, qui risquent davantage de subir des mariages précoces et forcés, des violences basées sur le genre, et de se voir refuser leur droit à l'éducation.

Bien qu'un cadre juridique global promouvant l'égalité des genres ait été mis en place par le gouvernement du Sénégal, des écueils persistent. La promotion des droits des filles passe par des corpus juridiques plus protecteurs, et surtout, l'application de la législation existante, contre les normes et les systèmes de règlements de conflits parallèles. Une meilleure connaissance des droits et l'accès à la justice pour toutes les filles et jeunes femmes, ainsi qu'une confiance accrue dans les institutions, sont des prérequis pour que les cadres légaux et juridiques protègent les filles et les jeunes femmes.

---

<sup>1</sup> Le résumé contient des références qui sont disponibles dans l'ensemble du rapport.

Part des femmes ayant subi une certaine forme de **MGF**, par région



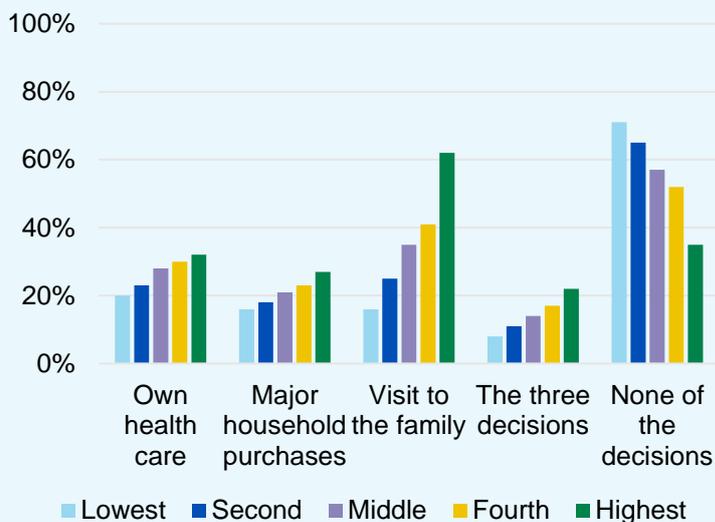
**1 FEMME SUR 2**  
N'A REÇU AUCUNE  
FORME D'ÉDUCATION



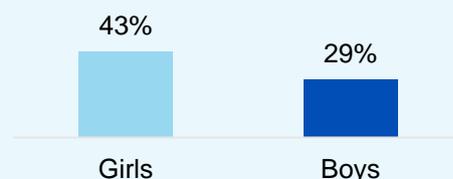
**78%**

**DES FEMMES ONT SUBI DES VIOLENCES DOMESTIQUES AU COURS DE LEUR VIE**

Participation des femmes à la prise de décision, par quintile de richesse



Part des jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation, par genre



**93%**



**DES FEMMES NE POSSÈDENT PAS DE TERRE OU DE MAISON**

## CE QUI EST ATTENDU DES FILLES - LES NORMES DE GENRE À L'ŒUVRE AU SÉNÉGAL

Dans les communautés du Sénégal où Plan International travaille, les filles subissent un **large éventail de discriminations et de violences, rendues possibles par la force des normes de genre qui définissent, à travers des règles de comportement informelles et non écrites, ce qui est attendu des filles**. Il existe une nette différence entre ce que l'on attend des filles et des garçons. L'étude de Plan International, entreprise en 2021, qui explore les attentes sociales qu'ont les communautés envers les garçons et les filles<sup>2</sup> révèle que les normes de genre sont particulièrement fortes et trouvent leur expression dans la vie quotidienne des garçons et des filles. Ces attentes communément partagées sur la façon dont les filles et les garçons devraient se comporter font partie d'un système où l'inégalité des pouvoirs et des privilèges est si profondément ancrée qu'elle n'est plus remise en question par les membres de la communauté.

Dans le monde entier, les normes sociales relatives au mariage précoce, à la préférence pour les fils, au travail domestique et aux soins non rémunérés, ainsi qu'à la présence des femmes sur le marché du travail et en politique, limitent les possibilités des filles et des jeunes femmes en fonction de leur genre.

### Des attentes claires sur ce que les garçons et les filles doivent faire

Il est attendu des garçons qu'ils adoptent des comportements conformes à une **masculinité hégémonique** et qu'ils soient élevés et éduqués comme **futurs chefs de famille, avec le pouvoir de décision et le contrôle des ressources**. Ils sont responsables de certains types de travaux, comme le défrichage, la construction de toits et la culture des champs.<sup>3</sup> **Les filles, en revanche, sont moins valorisées** ; elles sont attachées à la **sphère domestique**, c'est-à-dire qu'on attend d'elles qu'elles prennent soin des membres du ménage, et deviennent des mères et des épouses. Elles sont responsables des travaux domestiques tels que la cuisine, la corvée d'eau, le nettoyage.

Cela se traduit par des décisions qui peuvent **les affecter à long terme** : les filles ont moins accès à une éducation inclusive de qualité, aux loisirs et à la mobilité. Par conséquent, être un garçon signifie généralement être privilégié par rapport aux filles lorsque des décisions sont prises sur qui ira à l'école, qui mangera mieux, qui aura accès à la technologie, qui aura plus de temps pour les loisirs.<sup>4</sup>

Les normes de genre, en tant que règles non écrites, comprennent des interprétations de **références culturelles et religieuses**, qui s'entremêlent avec ces normes de genre. Les participants à une discussion de groupe menée par Plan International ont déclaré que : "*Les hommes et les femmes, les garçons et les filles, ne sont pas égaux et c'est Dieu qui en a décidé ainsi*"<sup>5</sup>.

### La double peine pour les filles

Les filles subissent une double peine, en raison de leur genre et de leur âge. Les communautés attendent d'elles qu'elles soient **dociles et obéissantes, d'abord vis-à-vis de leurs aînés et ensuite de leur mari**, qui sont les détenteurs du pouvoir et constituent souvent le groupe de référence des membres de la communauté. Les aînés jouent un rôle central de régulation sociale et de respect des normes, dans le mode d'éducation et de fonctionnement de la famille, qui est fortement hiérarchisé. Un membre de la communauté interrogé par le personnel de Plan International résume la situation : "**Les jeunes, surtout les filles, n'ont souvent pas voix au chapitre et doivent obéir**" et considère que ce déséquilibre est une nécessité pour préserver l'harmonie de la famille et de la communauté.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> Plan International, *Analyse de genre du Sénégal*, 2021.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre 2016-2026 (SNEEG 2)*, Sénégal, 2016.

<sup>5</sup> Plan International, *Gender Analysis of Senegal*, op. cit.

<sup>6</sup> *Ibid.*

Comme le prévoit le *Code de la Famille*, seuls les hommes peuvent être chefs de famille. Du fait qu'elles sont moins valorisées et moins entendues, les filles ont un **pouvoir d'action et de décision limité au sein des ménages et dans les relations**.

### **Pouvoir d'action, prise de décision : tout ce que les filles et les jeunes femmes ne décident pas pour elles-mêmes**

Les membres de la communauté interrogés par Plan International ont indiqué que, même s'ils consultent parfois leurs épouses, les **hommes sont les seuls à avoir le dernier mot sur les décisions** principales qui concernent le ménage.<sup>7</sup> Ceci est confirmé par une analyse quantitative au niveau du pays, puisque seulement 2% des adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) et 4% des jeunes femmes (âgées de 20 à 24 ans), actuellement en union, ont déclaré qu'elles prenaient elles-mêmes les décisions concernant les trois questions suivantes : leurs propres soins de santé, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou aux parents.<sup>8</sup> Dans 91% des cas, les hommes, âgés de 15 à 49 ans, ont déclaré prendre seuls la décision sur l'utilisation de leurs revenus, la femme n'étant associée à la décision que dans 8% des cas.<sup>9</sup>

**Cette structure déséquilibrée de pouvoir et de décision se répercute sur le pouvoir d'action des filles et leurs possibilités d'émancipation.** Au cours des entretiens qualitatifs, les filles ont déclaré, par exemple, qu'elles avaient honte de demander de l'argent pour subvenir à leurs besoins personnels.<sup>10</sup>

### **La violence justifiée, un pouvoir d'action limité : à 24 ans, une jeune femme sur cinq a déjà subi des violences**

Les filles sont exposées très tôt aux violences basées sur le genre. **20 % des adolescentes de 15 à 19 ans ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles.** En grandissant, les jeunes femmes sont particulièrement exposées à la violence entre partenaires intimes : **à 24 ans déjà, 17% d'entre elles ont subi des violences commises par un partenaire, qu'elles soient physiques, sexuelles ou émotionnelles.**<sup>11</sup>

La violence à l'égard des femmes et des filles est motivée par des normes de genre qui prônent la **supériorité et la domination des hommes sur les femmes, et par le fait que les moyens de contester ces normes et les comportements violents sont limités.** La moitié des femmes, âgées de 15 à 49 ans, considèrent qu'il est justifié pour un homme de battre sa femme pour l'une des raisons suivantes : si elle brûle la nourriture, se dispute avec lui, sort sans le prévenir, néglige les enfants et refuse d'avoir des relations sexuelles.<sup>12</sup> Les membres de la communauté interrogés par Plan International au cours de leur étude justifient à nouveau la violence à l'égard des filles et des femmes comme un moyen de préserver la cohésion sociale de la communauté.<sup>13</sup>

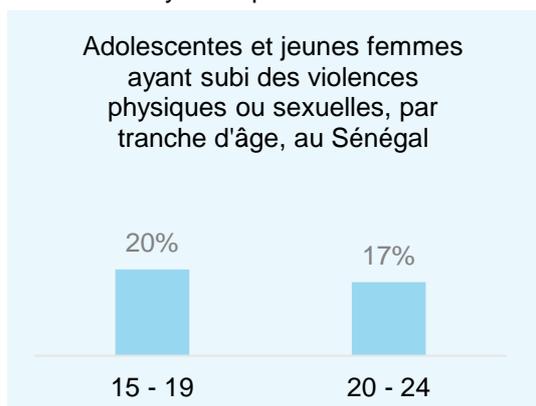


FIGURE 2 : EDS, SÉNÉGAL, 2019

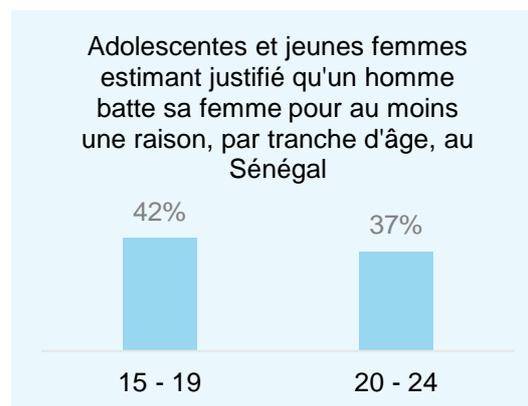


FIGURE 1 : EDS, SÉNÉGAL, 2017

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> DHS, *Sénégal*, 2017.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Plan International Sénégal, *Rapport d'évaluation rapide du genre, réponse Covid19*, 2020.

<sup>11</sup> DHS, *Sénégal*, 2019.

<sup>12</sup> DHS, *Sénégal*, 2017.

<sup>13</sup> Plan International, *Gender Analysis of Senegal*, *op. cit.*

Ces attitudes sont intériorisées très tôt, puisque **40% des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans considèrent déjà qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour au moins une de ces raisons.**<sup>14</sup>

De plus en plus de filles démontrent une volonté de s'émanciper et de développer leur leadership. Cependant, les programmes qui visent à renforcer l'autonomisation et l'émancipation des filles comportent aussi des risques pour elles, car elles sont alors considérées comme perturbant les normes de genre préétablies qui ont maintenu, jusqu'à présent, le fonctionnement de la société.

### L'accès des filles à une éducation inclusive et de qualité reste limité

Conséquence de toutes ces entraves, les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école. Parce que leur autonomisation n'est pas valorisée, lorsque des contraintes matérielles, la pauvreté ou des chocs frappent les familles, retirer les filles de l'école, en particulier du secondaire, est considéré comme justifié, car **l'éducation des filles est moins prioritaire.**

Parmi les autres contraintes et facteurs d'exclusion des filles de l'école, on peut citer le temps que les filles consacrent aux travaux domestiques, qui entrent en concurrence avec l'apprentissage scolaire, et qui les empêchent de consacrer du temps à leurs devoirs et à leurs études. Par conséquent, malgré l'augmentation du taux de scolarisation des filles au primaire, **leurs résultats d'apprentissage sont inférieurs à ceux des garçons** - l'indice de parité entre les genres pour l'alphabétisation des jeunes est de 0,84<sup>15</sup> : pour 100 garçons sachant lire et écrire, seules 84 filles en sont capables. Pourtant, il est prouvé que la qualité de l'apprentissage est un bien meilleur indicateur de l'autonomisation des femmes que leur seule inscription à l'école.<sup>16</sup>

**Lorsqu'elles atteignent l'école secondaire, les filles sont également confrontées à des risques accrus de mariage et d'union précoce et forcée (CEFMU), et de grossesse précoce,** à la fois comme cause et comme conséquence de l'abandon scolaire. 54% des filles qui tombent enceintes ont abandonné l'école, tandis que 39% ont redoublé leurs classes. Seules 6% ont poursuivi leurs études malgré leur grossesse.<sup>17</sup>

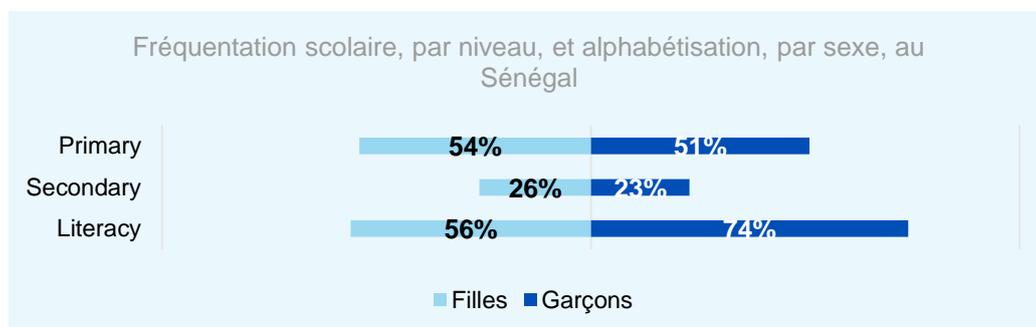


FIGURE 3 : EDS, SÉNÉGAL, 2019 ; UNICEF, DONNÉES, 2008-2012

### Des pratiques néfastes, ancrées dans les tabous et les normes de genre

En outre, les filles éprouvent de **la honte quant à leur accès aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs (DSSR).** Ce tabou est à l'origine d'un **manque d'accès à des services fiables, adaptés et de qualité, et entraîne des taux élevés de mariages précoces et forcés, et de grossesses précoces.** 31% des jeunes femmes, âgées de 20 à 24 ans, ont été mariées avant 18 ans, et ce taux atteint plus du département, et 9% avant 15 ans en 2017.<sup>18</sup>

<sup>14</sup> DHS, *Sénégal*, 2017.

<sup>15</sup> Banque mondiale, *Sénégal*, 2017.

<sup>16</sup> M. Kaffenberger, L. Pritchett, *Effective investment in women's futures : Schooling with learning*, International Journal of Educational Development, 2021.

<sup>17</sup> UNFPA, *GEEP*, 2015.

<sup>18</sup> Save the Children, *Le mariage des enfants au Sénégal*, Le [mariage des enfants au Sénégal | Centre de ressources de Save the Children](#), 2017

L'absence d'une éducation de qualité comprenant des informations complètes sur la santé et les droits sexuels et reproductifs à l'école, associée au pouvoir de décision détenu en majorité par les hommes et à la stigmatisation sociale lors de l'accès aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs, empêchent les filles d'accéder à l'information et d'utiliser efficacement ces services.

En conséquence, **seules 7 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en union, déclarent être habilitées à prendre des décisions concernant leurs droits sexuels et reproductifs**, c'est-à-dire dans les trois domaines suivants : elles peuvent refuser des rapports sexuels avec leur mari ou leur partenaire si elles ne le souhaitent pas, décider de l'utilisation de la contraception et décider de leurs propres soins de santé.<sup>19</sup>



FIGURE 4 : SAVE THE CHILDREN, LE MARIAGE DES ENFANTS AU SÉNÉGAL, 2017

### Les obstacles à l'émancipation économique

Cette situation, à son tour, **empêche les femmes d'accéder à des opportunités économiques de qualité**<sup>20</sup>. Dans la formation professionnelle, les filles sont moins représentées que les garçons et leurs choix dans les filières professionnelles sont attachés à des voies stéréotypées telles que la cuisine, la couture, la coiffure, considérées comme des filières féminines.

Dans le secteur agricole, qui emploie 70% de la population sénégalaise, **les femmes doivent d'abord contribuer à l'exploitation des terres de l'homme ou de la famille avant de s'occuper de leurs biens**.<sup>21</sup> Seulement 3% des femmes sont propriétaires de leurs terres seules contre 97% pour les hommes.<sup>22</sup> De même, seulement 7% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont propriétaires de leur maison - soit conjointement avec un partenaire ou un membre de la famille, soit seules.<sup>23</sup> Les filles et les femmes sont également confrontées à des obstacles dans l'accès au crédit. Seules 9% des femmes âgées de 15 à 49 ans utilisent un compte bancaire, contre 18% des hommes.<sup>24</sup>

L'autonomisation économique et la limitation des normes de genre sont fortement liées. Les analyses documentaires concernant l'agence et l'autonomisation des femmes soulignent que les normes de genre entourant l'agence des femmes modèrent les impacts de nombreuses interventions qui visent à alléger les contraintes matérielles. Le seul accès aux ressources financières, sans tenir compte des contraintes liées au genre, n'est pas un mécanisme qui améliore systématiquement l'autonomie des jeunes femmes. Cependant, le fait de donner aux jeunes femmes un contrôle plus direct sur les ressources, souvent en utilisant des caractéristiques de conception ou de programme telles que la confidentialité ou les systèmes de paiement numériques, semble être un mécanisme qui conduit constamment à des améliorations de l'agence des femmes.

### Pourtant, travailler avec les filles et les jeunes femmes le plus tôt possible est une occasion unique de renforcer leur autonomie.

D'après la revue de la littérature, les programmes ont un impact plus important lorsqu'ils visent à aider les jeunes femmes à retarder le mariage et la procréation, par rapport aux programmes qui visent à changer la dynamique de prise de décision du ménage au sein du mariage, peut-être parce que les femmes n'avaient pas de bonnes options extérieures.

L'adolescence est une période cruciale dans le passage de l'enfance à l'âge adulte, un moment où les attentes, les opportunités, les risques et les besoins des filles et des garçons divergent considérablement.

<sup>19</sup> Banque mondiale, *Sénégal*, 2017.

<sup>20</sup> Wei Chang, Eleonora Guarnieri, Seema Jayachandran, Lucia Diaz-Martin, Akshara Gopalan, Claire Walsh. *Renforcer l'agence des femmes : Cross-Cutting Lessons From Experimental and Quasi-Experimental Studies in Low- and Middle-Income Countries*, juillet 2020. Document de travail J-Pal

<sup>21</sup> Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, *op. cit.*

<sup>22</sup> DHS, *Sénégal*, 2017.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

## PIÈGE DE LA PAUVRETÉ, CHOCS ET RÉSILIENCE : COMMENT LA PAUVRETÉ AGIT COMME UN OBSTACLE À L'AUTONOMISATION AU SÉNÉGAL

L'analphabétisme, le faible taux de scolarisation des filles, la faible participation aux activités génératrices de revenus, le manque de qualifications professionnelles, la méconnaissance de leurs droits, sont autant **d'obstacles qui limitent l'autonomisation et l'émancipation des filles et renforcent le cercle de la pauvreté**.<sup>25,26</sup> Au Sénégal, la pauvreté agit comme un **facteur d'exclusion supplémentaire pour la réalisation des droits des filles** ; les filles les plus pauvres ont moins d'opportunités, de compétences et de moyens d'action pour s'autonomiser, notamment pour remettre en question les normes de genre limitatives.

Les femmes des pays à revenu faible et intermédiaire (LMICs) déclarent en moyenne avoir moins de liberté de choix, de contrôle sur leur vie et de satisfaction dans la vie que les hommes des mêmes pays et les femmes des pays plus riches. À l'échelle mondiale, le taux moyen de personnes interrogées estimant que battre sa femme est acceptable, que les femmes n'ont pas leur mot à dire dans les décisions concernant les achats importants du ménage ou que les hommes font de meilleurs dirigeants d'entreprise que les femmes, est fortement corrélé à la richesse du pays - plus le PIB par habitant est faible, plus les personnes interrogées sont susceptibles d'avoir des attitudes négatives à l'égard de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.

La situation des droits des filles au Sénégal varie en fonction de différents facteurs liés à leurs conditions matérielles de vie. Grandir en tant que fille à Dakar est différent de grandir en tant que fille à Kédougou ; et moins une famille est riche, plus les violations des droits des filles sont nombreuses.

### Opportunités manquées pour l'autonomisation et l'émancipation des filles les plus pauvres

Au Sénégal, la pauvreté et le manque d'accès à des services éducatifs de qualité, à des opportunités économiques, à l'acquisition de compétences techniques et non-cognitives, sont autant d'obstacles à l'émancipation, au pouvoir d'action sur les décisions qui concernent les filles. Et par conséquent, ces facteurs entraînent une plus grande adhésion aux normes de genre limitantes. En outre, **les filles vivant dans des ménages pauvres seront plus susceptibles de subir les conséquences des mécanismes d'adaptation négatifs que les familles ont tendance à adopter en situation de crise**. Les recherches montrent par exemple que dans les familles aux ressources limitées, le mariage des enfants est souvent considéré comme un moyen d'assurer l'avenir de leurs filles - en conséquence, les mariages d'enfants, forcés et précoces, sont fortement corrélés à la pauvreté et au faible niveau d'éducation.

L'accès à l'éducation est également fortement corrélé à la richesse du ménage, car **l'éducation des filles est associée à la fois à des coûts importants, notamment des coûts d'opportunité pour le travail domestique, et à un retour sur investissement attendu limité** : le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 38% pour les filles des familles les plus pauvres<sup>27</sup>, alors qu'il est de 75% pour les filles des familles les plus riches, soit plus du double.

**La pauvreté et le genre se croisent et se renforcent, en particulier dans l'enseignement secondaire** : pour les filles, le taux net de scolarisation est de 12 % pour les familles les plus pauvres, contre 50 % pour les filles des familles les plus riches<sup>28</sup>, et cet écart est plus spécifique pour les filles. Alors que chez les familles les plus pauvres, l'indice de parité des genres est inférieur à 1, ce qui signifie

<sup>25</sup> Plan International, *Gender Analysis of Senegal*, op. cit.

<sup>26</sup> Wei Chang et al., op. cit.

<sup>27</sup> « Familles les plus riches » et « familles les plus pauvres » sont entendues ici au sens des quintiles les plus riches ou les plus pauvres, à savoir les familles appartenant aux 20% les plus riches ou les plus pauvres, selon un indice calculé dans les Enquêtes Démographie et Santé

<sup>28</sup> DHS, *Sénégal*, 2019.

que les filles sont moins scolarisées que les garçons, ce n'est pas le cas chez les familles les plus riches, où les filles sont plus scolarisées que les garçons dans l'enseignement secondaire.<sup>29</sup>

Le statut rural / urbain est souvent corrélé à la pauvreté. Ainsi, le taux **net de scolarisation primaire est presque deux fois plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et le taux net de scolarisation secondaire est presque trois fois plus élevé.**<sup>30</sup>

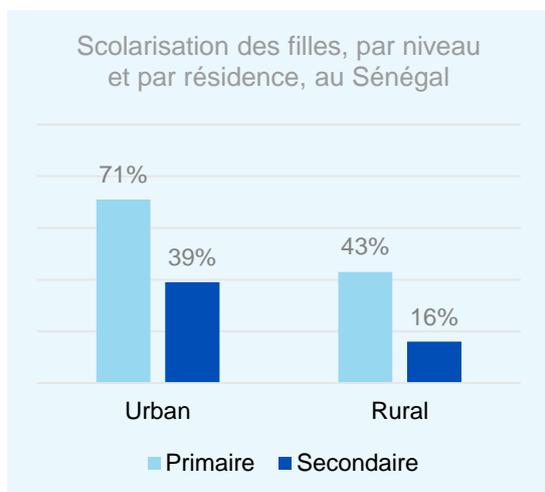


FIGURE 6 : EDS, SÉNÉGAL, 2017

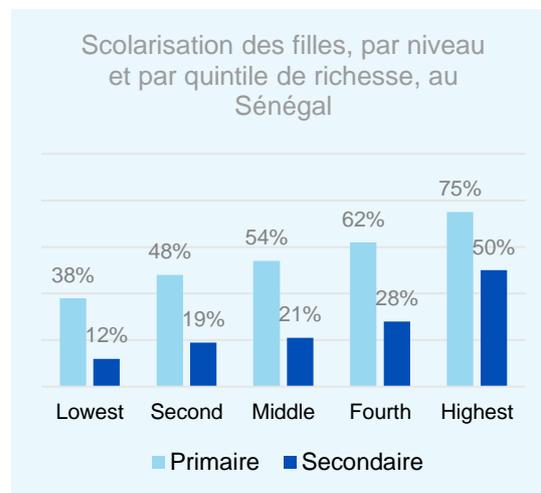


FIGURE 5 : EDS, SÉNÉGAL, 2019

Enfin, l'accès des filles à l'éducation est plus difficile pour celles qui vivent dans des villages pauvres et reculés, car elles n'ont pas accès aux transports publics et vivent plus loin des écoles secondaires. **Les filles peuvent marcher jusqu'à dix kilomètres par jour pour aller à l'école.** Le fait de parcourir chaque jour de longues distances pour aller à l'école peut décourager les filles et leurs parents de rester à l'école, car elles sont exposées à un environnement peu sûr, où elles peuvent être victimes d'abus, de harcèlement et de violence sur le chemin de l'école.<sup>31</sup>

### Complexité des chocs futurs et résilience

Le Sénégal est connu pour être l'un des pays les plus stables du continent africain. Le pays a connu trois transitions politiques pacifiques depuis son indépendance en 1960. Cependant, les principaux chocs auxquels la population sénégalaise est confrontée, et sera de plus en plus confrontée à l'avenir, proviennent des **conséquences du changement climatique, notamment les inondations et les sécheresses**. Les conséquences économiques pour les plus pauvres seront importantes, si aucune mesure d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique n'est mise en œuvre. L'industrie agricole sénégalaise, qui occupe 70% de la population active du pays, est susceptible de subir d'importantes transformations dans les années à venir ; dans le Nord du pays, au cours des 25 dernières années, le changement climatique a eu pour conséquence de rendre la production agricole et l'élevage encore plus difficiles.<sup>32</sup>

### Comment COVID-19 peut être un revers pour le droit des filles

**La pandémie de COVID-19, et ses conséquences associées, a également touché la résilience des ménages, en particulier les plus vulnérables, et a exacerbé les inégalités entre les genres.** En raison de la crise, plus de la moitié des ménages ont diminué la qualité et la quantité des repas ; environ 20 % ont déclaré avoir dû vendre leurs biens ; environ **7 % des ménages ont déclaré avoir marié leur fille prématurément comme mécanisme d'adaptation négative.**<sup>33</sup> Les pertes d'emploi et la réduction des dépenses publiques en matière d'infrastructures et de services sociaux ont entraîné l'intensification de la charge domestique et du travail non rémunéré des filles et des femmes - **la moitié des femmes au Sénégal ont déclaré avoir augmenté leurs tâches domestiques.** Pour les

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> DHS, *Sénégal*, 2017.

<sup>31</sup> Plan International, *Gender Analysis of Senegal*, op. cit.

<sup>32</sup> PNUD, *Profil de pays du Sénégal*.

<sup>33</sup> ONU Femmes, *Sénégal*, 2020.

adolescentes et les jeunes femmes, cela limite leurs chances de terminer leur scolarité, de s'engager dans des activités génératrices de revenus, et ralentit leur autonomisation économique.<sup>34</sup>

La pandémie du COVID-19 s'est avérée être un moment de recul important pour les droits des filles. **Bien que l'attitude des parents et des membres de la communauté à l'égard de l'éducation des filles se soit améliorée ces dernières années, le COVID-19 a agi comme un facteur d'exacerbation de l'abandon scolaire**, puisque pendant la pandémie, la plupart des élèves sénégalais ont été déscolarisés pendant environ huit mois - et 30% des enfants n'ont participé à aucune activité d'apprentissage, quelle qu'en soit la forme.<sup>35</sup>

De plus, les mesures prises par le gouvernement en réponse au COVID-19, telles que les mesures de confinement, et les couvre-feux, bien qu'essentielles pour prévenir la propagation du virus, ont **exposé encore plus de filles et de jeunes femmes à toutes les formes de violences basées sur le genre** : violences entre partenaires intimes et violences conjugales, harcèlement et violences sexuelles à l'encontre des filles et des femmes, mariages précoces, forcés et d'enfants, et les mutilations génitales féminines ou excision (MGF/E).<sup>36</sup> Avec l'interruption de l'éducation des filles, leur mobilité s'est réduite drastiquement et le temps consacré aux tâches domestiques a augmenté. Enfin, même les stéréotypes de genre et les attentes à l'égard des filles se sont renforcées, puisqu'elle ont été encore plus confinées à la sphère domestique.

En raison de la fermeture des écoles, de l'attention portée par les services de santé à la gestion de la COVID-19 et de la disponibilité limitée des services de protection, les mécanismes de protection sociale normalement en place n'ont plus pu fonctionner. **Ces mécanismes d'adaptation négatifs en réponse à la réduction du pouvoir économique des ménages ont donc été adoptés plus facilement dans les sphères privées, tandis que l'accès aux services diminuait de manière significative.**<sup>37</sup> Il est probable que les perturbations des services de protection aient un impact à long terme sur la vie des enfants, en particulier des filles. Par exemple, les services sociaux et de base ont également été touchés, rendant les processus d'enregistrement des naissances plus complexes.

## PROTÉGER LES DROITS DES FILLES GRÂCE À DES CADRES JURIDIQUES SOLIDES

Le gouvernement du Sénégal a adopté un **cadre juridique favorisant l'égalité des sexes**, puisqu'il a ratifié les principales conventions internationales, telles que la *Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) et la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CRC), ainsi que le *Protocole de Maputo*, et a établi une feuille de route pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. **Au niveau national, des efforts ont été faits ces dernières années avec l'adoption du Plan Sénégal Emergent**, dans lequel un axe spécifique est consacré à " *l'intégration du genre dans les politiques et comme question transversale dans les programmes ; le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales pour l'autonomisation et la promotion des femmes, l'harmonisation de la promotion juridique* ".

**Une Stratégie Nationale sur l'Équité et l'Égalité des Genres (SNEEG 2) a également été mise en œuvre en se concentrant sur l'harmonisation des interventions, la promotion de la responsabilité en matière de genre et l'adoption d'indicateurs de performance sensibles au genre.** Un Observatoire national de la parité a été créé en 2011, et un certain nombre de lois nationales visant à réduire les inégalités entre les sexes ont été promulguées au cours de la dernière décennie : la loi de 1999 qui criminalise les MGF/E, la loi de 2005 sur la santé reproductive qui permet le libre choix des femmes en matière de droits en matière de santé reproductive, la loi de 2020 qui criminalise le viol et la pédocriminalité.

---

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> A. Le Nestour, L. Moscoviz, *Cinq résultats d'une nouvelle enquête téléphonique au Sénégal Enquête téléphonique pendant COVID-19*

<sup>36</sup> Plan International Sénégal, *Rapport d'évaluation du genre Rapide, réponse Covid19, 2020.*

<sup>37</sup> *Ibid.*

Cependant, l'indice des institutions sociales et du genre de l'OCDE<sup>38</sup> classe le Sénégal dans la catégorie "*moyenne*" (sur une échelle allant de très faible à très élevée) sur son échelle de discrimination sexiste, étant donné ses **lois familiales discriminatoires concernant la propriété des biens, l'héritage et d'autres droits légaux**.<sup>39</sup> Des dispositions discriminatoires à l'égard des filles et des femmes persistent dans le *Code de la famille* et le *Code de la sécurité sociale*. L'article 111 du Code de la famille stipule toujours que **l'âge minimum pour le mariage est de 16 ans pour les filles, et de 18 ans pour les garçons, alors que cela est en contradiction avec les obligations internationales du Sénégal à travers la ratification de la CRC**. L'article 21 du code de la sécurité sociale stipule toujours que les allocations familiales sont attribuées uniquement au père, confirmant au niveau de l'État la structure patriarcale de la société.<sup>40</sup> En ce qui concerne l'égalité des chances et l'accès aux ressources, si le Code de la famille de 1972 accorde aux hommes et aux femmes un accès égal à la terre, la coutume traditionnelle empêche l'égalité dans la pratique, les femmes ne pouvant souvent pas hériter de terres et les maris s'opposant souvent à l'acquisition de terres par leurs épouses.

**L'application de la législation et l'accès à la justice restent également préoccupants, car les cadres juridiques ne sont pas appliqués, ce qui entraîne des violations des droits des filles.**

Par exemple, les mariages d'enfants, forcés et précoces, interdits par l'article 108 du Code de la famille<sup>41</sup>, sont encore largement répandus. Cette situation est due au manque de connaissances de leurs droits, à leur capacité limitée d'agir et de revendiquer leurs droits, liée à l'inégalité d'accès à l'éducation. Du côté des détenteurs des droits, des normes de genre restrictives s'appliquent, car en cas de violation de la loi, il y a une préférence pour des règlements à l'amiable. Comme les membres de la communauté l'ont confirmé à Plan International lors d'une discussion de groupe, "*la société n'a pas une culture de la dénonciation mais plutôt de la négociation et du règlement à l'amiable*", ce qui limite le traitement approprié de la violence contre les jeunes, y compris les filles, en s'appuyant sur des normes non écrites.<sup>42</sup>

## HEUREUSEMENT, IL Y A DE L'ESPOIR.

Dans tous les domaines d'intervention de Plan, les **filles défient les normes restrictives liées au genre et promeuvent l'égalité des genres, l'autonomisation et un environnement protecteur**. Elles mènent le changement pour s'assurer que les filles de leurs communautés ont accès à une éducation de qualité, à des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat, et qu'elles vivent sans violence dans leurs communautés. En accordant une attention particulière à l'inclusion, toutes les approches transformatrices de genre et aux approches basées sur les droits humains, les programmes et le travail d'influence se concentrant sur l'éducation, l'émancipation et l'autonomisation économique des jeunes, la protection contre la violence basée sur le genre, l'accès aux services, ont **le potentiel de doter les filles des outils nécessaires pour défier les normes, revendiquer leurs droits, s'épanouir, se donner les moyens d'être des moteurs actifs du changement et se sortir de la pauvreté**.

## Note méthodologique

Ce rapport a été rédigé sur la base d'une revue de la littérature, à la fois des **documents de Plan International et des sources** d'information **externes**. La plupart des données statistiques proviennent des [Enquêtes Démographiques et de Santé](#), de [l'Open Data de la Banque Mondiale](#), de [l'Atlas Girls Not Brides](#), des [données de l'UNICEF](#), des [données de l'Organisation Internationale du Travail, des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples](#). Des informations ont été spécifiquement tirées de l'analyse de genre menée par les bureaux nationaux de Plan International au Sénégal en

<sup>38</sup> Social Institutions & Gender Index, 2019 results, [2019 results | \(genderindex.org\)](#), consulté le 10/12/2021.

<sup>39</sup> Equal Measure 2030, *Sénégal*, [Sénégal - Equal Measures 2030](#), consulté le 10/12/2021.

<sup>40</sup> CRC, *Observations finales sur le troisième rapport périodique du Sénégal*, 2019.

<sup>41</sup> Girls Not Brides, *Atlas*, *Sénégal*, *op. cit.*

<sup>42</sup> Plan International, *Gender Analysis of Senegal*, *op. cit.*

2021, ainsi que des études documentaires menées par Plan International Belgique en 2021 pour jeter les bases d'une analyse de genre.

Les analyses de genre ont été construites sur le cadre fourni par l'[indice d'autonomisation des femmes et des filles](#) (WGEI) développé par Plan International Canada. Le WGEI est un indice centré sur les filles et les femmes qui vise à mesurer les changements dans les causes profondes de l'inégalité entre les genres et à saisir l'ampleur et la portée du changement des rapports de pouvoir et de genre.<sup>43</sup> Le cadre d'analyse était structuré autour des mêmes domaines, sous-domaines et indicateurs, et comprenaient des questions sur l'éducation inclusive de qualité, la protection contre la violence, l'autonomisation économique des jeunes et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

Plan International Belgique, en collaboration avec Plan International Sénégal, a développé une méthodologie en deux phases. Premièrement, elle comprenait une étude documentaire, visant à identifier les tendances récentes importantes en termes d'égalité des genres et les **données secondaires** disponibles et manquantes au niveau national. Ensuite, elle comprenait une série de méthodes de collecte de **données primaires**, adaptées au contexte local et aux groupes cibles. Les méthodes choisies étaient **qualitatives**. Au Sénégal, une observation directe **en personne**, des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés. Les données ont été collectées par le biais de 24 discussions de groupe avec des adolescents et des adolescentes (12), des hommes et des femmes (6), des hommes âgés et des femmes âgées (6), 10 entretiens avec des informateurs clés et 8 marches transects qui ont eu lieu dans des zones urbaines et rurales de trois régions différentes : Kedougou, Saint-Louis et Thiès.

Ce travail a été soutenu par des consultants locaux impliqués dans les différentes phases de l'évaluation. Une fois ces analyses de genre terminées, les deux équipes ont pris part à un exercice d'évaluation et de capitalisation mené par un cabinet de conseil externe, Gender Insights, et soutenu par Plan International Belgique et le Fonds Qualité (Acodev/fédération d'ONG). Gender Insights a recueilli et analysé l'expérience du personnel et des consultants impliqués, a passé en revue la méthodologie, les outils et les modèles utilisés et a réfléchi avec les équipes sur le processus et la manière dont il pourrait être amélioré à l'avenir.

## Remerciements

Ce rapport est le résultat d'un travail mené par les équipes de Plan International Belgique et Plan International Sénégal, dans le cadre de la conception du Programme Quinquennal de Plan International « *Autonomisation économique et émancipation sociale des adolescent.e.s et des jeunes* », financé par la Direction générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD). L'écriture de ce rapport a été coordonnée par Chloé Collier et Nolwenn Gontard. Il fait partie d'une série qui vise à fournir une analyse spécifique et transversale de la situation des droits des filles dans huit pays partenaires de Plan International Belgique (Bénin, Bolivie, Equateur, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Vietnam), avec une attention particulière aux causes profondes de l'égalité des genres.

Les autrices tiennent à exprimer leurs remerciements à toutes les équipes qui ont apporté leur contribution, et remercient tout particulièrement Aminata Dior Ndiaye, Sokhnaami Ndour, Issaka Souley Harouna, François Defourny, Emy Sicard-Delage, Marta Ricci, Géraldine Lamfalussy, Nassima El Ouary & Deborah Varisano, pour leur contribution approfondie à ce rapport.

**Disclaimer** : Les opinions exprimées ici sont celles de Plan International, et ne reflètent pas nécessairement celles de la DGD. Toutes les autres erreurs et opinions exprimées dans ce rapport sont de la seule responsabilité des autrices.

**Photo de couverture : jeune fille membre d'une équipe de football à Thiès, Sénégal, 2021**

Crédits : Plan International - Fatou Warkha

---

<sup>43</sup> [Égalité des sexes et inclusion des filles - Plan International Canada \(plancanada.ca\)](#)

**Plan International s'efforce de faire progresser les droits des enfants et l'égalité des filles dans le monde entier.** Nous reconnaissons le pouvoir et le potentiel de chaque enfant. Mais ce potentiel est souvent étouffé par la pauvreté, la violence, l'exclusion et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont les plus touchées. En tant qu'organisation humanitaire et de développement indépendante, nous travaillons aux côtés des enfants, des jeunes, de nos donateurs et bailleurs, et de nos partenaires pour nous attaquer aux causes profondes des défis auxquels sont confrontés les filles et tous les enfants vulnérables. Nous soutenons les droits des enfants, de la naissance à l'âge adulte, et leur permettons de se préparer et de réagir aux crises et à l'adversité. Nous faisons évoluer les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial grâce à notre portée, notre expérience et nos connaissances. Depuis plus de 75 ans, nous construisons des partenariats solides pour les enfants et nous sommes actifs dans plus de 70 pays.

## PLAN INTERNATIONAL BELGIQUE

Plan Belgique s'engage depuis 1983 pour un monde plus juste et plus sûr pour tous les enfants et les jeunes, en s'attaquant aux causes profondes des défis et des obstacles rencontrés par les filles et les enfants vulnérables. Tous nos projets visent à promouvoir **l'égalité des genres, en analysant les causes profondes de l'inégalité d'accès aux opportunités pour les filles et les garçons et des violences basées sur le genre.** Nous travaillons aux côtés des enfants, des jeunes, de nos défenseurs et de nos partenaires afin de nous attaquer aux causes profondes des obstacles auxquels les filles et les enfants vulnérables sont confrontés. Nos programmes contribuent à l'ambition globale de Plan, à savoir que d'ici 2025, **100 millions de filles puissent apprendre, diriger, décider et s'épanouir.** Actuellement, Plan Belgique travaille au Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Niger, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Malawi, Bolivie, Equateur, Vietnam. Plan Belgium met en œuvre des programmes et des projets dans les domaines d'impact suivants : i) la protection contre les abus et la violence ; ii) la participation et le leadership des jeunes ; iii) une éducation sûre, inclusive et de qualité, tant formelle que non formelle ; iv) l'autonomisation économique des jeunes par l'emploi et l'entrepreneuriat.

En Belgique, Plan est particulièrement impliquée dans la lutte contre les violences basées sur le genre, au sein de l'Ecole des Droits de l'Enfant, afin d'aider les enseignants et les élèves à prendre conscience de leurs droits et de ceux de leurs pairs en Belgique et dans le monde. Enfin, Plan, en tant qu'organisation de la société civile, porte la voix des filles dans les mobilisations civiques et politiques, y compris dans le cadre de la coopération au développement.

## PLAN INTERNATIONAL SENEGAL

Plan International travaille au Sénégal depuis 1982 pour promouvoir les droits des enfants et l'égalité des filles. Pour ce faire, nous travaillons aux côtés des enfants, de leurs communautés, du gouvernement sénégalais et des organisations de la société civile. Au Sénégal, les traditions patriarcales, les mauvaises conditions de vie et l'application inefficace des lois entraînent la violation des droits des enfants, les filles étant particulièrement vulnérables. En outre, il existe des taux élevés de mariage d'enfants et de malnutrition, le niveau des soins de santé est faible et il y a un grand nombre de femmes et de jeunes sans emploi.

Les priorités de Plan International au Sénégal comprennent la protection des enfants, en particulier des filles, contre la violence, y compris pendant les situations d'urgence, l'amélioration des services de santé, l'accès des enfants à une éducation de qualité et inclusive, y compris pendant les situations d'urgence, le soutien aux jeunes pour qu'ils acquièrent des compétences clés et obtiennent des emplois décents.

### Plan International Sénégal

Cité Keur Gorgui, lot n AD17  
Dakar Fann  
BP 15042 Dakar  
Sénégal  
T +221 33 823 08 27  
senegal.co@plan-international.org

### Plan International Belgique

Galerie Ravensteingalerij 3 B 5  
1000 Brussel - Bruxelles  
T +32 (0)2 504 60 00 - F +32 (0)2 504 60 59  
info@planinternational.be

 planinternational.be  
 @planfans  
 @planbelgie  
 @planbelgique  
 @planbelgium